

Enjeux pour le monde des bibliothèques aujourd'hui

Les bibliothèques Françaises sont diverses :

- Bibliothèques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur : BU et bibliothèques de grands établissements.
- Bibliothèques sous tutelles du ministère de la culture : bibliothèques territoriales et BNF, BPI.

Cependant aucun texte de lois ne régit les bibliothèques (malgré la charte des bibliothèques faite par le conseil supérieur des bibliothèques en 1991, le manifeste de l'UNESCO sur la lecture publique et le code déontologique des bibliothécaires de 2003, tous les trois simplement consultatifs). C'est-à-dire que les tutelles effectives (présidences de BU depuis la loi LRU, mairies, conseils généraux) ont tous les droits sur leurs bibliothèques, et que les tutelles ministérielles, du fait de la décentralisation, ont de moins en moins de pouvoir.

Bibliothèques universitaires :

Deux grandes questions, qui se rejoignent cependant sur la question du budget évidemment nerf de la guerre, émergent : les impacts de la loi LRU et l'évolution des pratiques en BU.

Remarque préliminaire, je parle de BU mais devrais parler de SCD (service commun de la documentation).

Evolution après la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités):

Budget. Avant la LRU, le budget des BU était fléché dès le ministère au sein du budget global de l'université. Maintenant c'est le conseil de l'université qui décide du budget attribué aux BU, après l'avoir reçu du ministère.

Ce qui pose un certain problème : comme la LRU a fait émerger les difficultés financières des universités (entre autres parce que le budget attribué aux universités n'évolue pas, contrairement au coût de la masse salariale par exemple), les universités se retrouvent en déficit. Les premières touchées sont les BU. Ainsi à l'université de Versailles Saint Quentin, pour l'année 2014-2015, seul 1/3 du budget demandé a été obtenu : 59 700 euros contre 163 700. Ce qui fait que la bibliothèque ne sera plus ouverte le samedi, n'achètera aucun livre en 2014-2015, diminuera d'1/3 ses abonnements, fermera une antenne et ne rétablira pas le PEB (prêt entre bibliothèque).

Masse salariale. Les BU ont un fonctionnement qui diffère un peu des bibliothèques territoriales : leur masse salariale est essentiellement composée de personnels de catégorie A (bibliothécaires et conservateurs) qui ont des tâches parfois très spécialisées, comme les acquisitions dans un domaine donné... Cette masse salariale est en cours d'évolution puisque en raison du faible budget, les catégories B et C vont être privilégiées.

Autre particularité salariale des BU : les emplois de moniteurs étudiants pour permettre une ouverture plus large des bibliothèques. Ces contrats ont été conçus pour ouvrir plus largement les BU entre autres dans le cadre du plan « noctambu », plan d'ouverture des bibliothèques le soir : les étudiants restent seuls dans la bibliothèque, à des fonctions d'accueil et de prêt retour. Mais ces postes, sensés être compatibles avec des études (14h) par semaine, pour 450 euros environs, évitent la création d'emplois et ajoutent quand même une surcharge de travail aux étudiants sans qu'ils soient forcément formés... (ce qui dépend des BU).

Organisation de l'université avec la loi LRU. La LRU a modifié les rapports de pouvoir au sein de l'université. Le président a acquis des pouvoirs considérables comme celui de nommer le directeur du SCD sans forcément le prendre parmi des conservateurs. Ainsi à Clermont Ferrand le directeur, pendant quelques années, n'était pas conservateur. D'autre part, le SCD qui avait une délégation auprès du président et du conseil de l'université, n'a maintenant qu'un rôle consultatif. Ce qui laisse tout une partie du personnel sur le carreau, et surtout plus personne pour défendre les BU et leur intérêt au sein de l'université.

Evolution des pratiques des BU

Places. Une des grandes questions qui touche les BU actuellement est liée aux places qu'elles proposent à leurs étudiants pour travailler. L'idéal est 1m² par élève, et 50% des collections en accès libre. Dans les faits, à Paris (qui est la pire des villes en termes de places), on en était à 0,5m² en 1997 et à 20% des collections en accès libre. (L'accès libre fait partie des grands changements des bibliothèques apportés des pays anglo-saxons pendant l'entre deux guerre et surtout dans les années 70 ; l'idée étant de laisser beaucoup d'autonomie au lecteur).

Culture générale/ action culturelles. Les universités commencent à mettre en place des opérations pour réduire l'échec en licence. Dans ce cadre plusieurs actions sont menées en BU, en particulier des actions pour augmenter la culture générale des étudiants : les salles de culture générale (romans, bd, mangas, presse, dvd) se multiplient ainsi que les conférences, les débats... Seulement cela demande du temps, des moyens. Mais beaucoup de succès : la salle d'actualité de Lyon 1 est celle qui fait le plus d'emprunts. Les conférences de Lyon 3, qui étaient faites dans la salle d'actualité, se passent maintenant dans un grand amphithéâtre.

Documentation numérique scientifique. Le gros problème des universités aujourd'hui : les éditeurs scientifiques. Cela touche moins les BU de sciences humaines. Mais en sciences dures, la reconnaissance des chercheurs se fait sur le nombre d'articles qu'ils font paraître (classement de Shanghai par exemple). Donc le nombre de monographies diminue, d'autant qu'elles sont rapidement périssables, alors que le nombre d'articles publiés explose. Les BU achètent les articles en bouquet (c'est-à-dire dans un ensemble de revues) à des grandes maisons d'édition comme Elsevier ou Springer. Ces dernières sont en situation de quasi monopole. Elsevier a eu en 2013 une marge de profit de 39%. Le système de bouquet leur permet de gonfler les ventes avec des revues non utilisées par les bibliothèques. Ils proposent plusieurs systèmes de mises à disposition qui sont tous très coûteux pour les institutions. Le système Gold Open Access permet un accès libre aux articles mais les frais de publication doivent être supportés par l'institution de l'auteur. Les publications hybrides sont vendues en bouquet mais les auteurs peuvent les mettre en open access en payant plus. Dans la plupart des cas les institutions paient deux fois : la première pour être publié, la seconde pour l'abonnement. C'est du capitalisme pur : monopoliser une ressource publique gratuite et faire payer des frais gigantesques pour l'utiliser. L'University college of London paie ainsi 1.25 million d'euros par an. En France les bibliothèques universitaires se sont organisées en consortium pour négocier des contrats au niveau national. COUPERIN a ainsi négocié récemment un contrat de 5 ans avec Elsevier. Mais les différentes bibliothèques du réseau n'ont pas les mêmes frais, le contrat est assuré pour Elsevier, et il semble impossible d'en sortir. D'autant que les clauses de confidentialité font que peu d'informations précises sont diffusées. Entre 2001 et 2009, les dépenses en bibliothèques des prix des revues ont augmenté de 82%, contre 0.17% pour les livres.

Ces achats sont pour la plupart des accès sur internet, ce qui fait que lorsque les abonnements cessent, les collections disparaissent.

Les bibliothèques d'Harvard et de MIT, ainsi que de Munich et de Konstanz ont arrêté leur abonnement bouquet.

La question du prix des revues se pose aussi pour les éditions papiers : ainsi la bibliothèque interuniversitaire de santé de Paris, qui est CADIST en cosmétique ou encore en pharma (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, c'est-à-dire qu'elle achète toutes les publications concernant ses spécialités et les conserve) a été obligée cette année d'arrêter ses abonnements à de nombreuses revues qu'elle suivait sans interruption depuis le début du siècle. En 2013 elle avait réussi à évacuer des revues mineures, cette année le cœur de sa collection est touchée.

Quelle solution quand on sait que les revues ont des avantages : validation leurs travaux, diffusion, et participation à leur réputation et à celle de leur laboratoire universitaire ?

Archives ouvertes. Les archives ouvertes, c'est un serveur dont le contenu (documents scientifiques et technique) est accessible en ligne, librement, sur le web. Auto-archiver veut dire déposer des documents sur ce serveur.

Elles peuvent être une solution même si pour l'instant elles n'ont pas beaucoup été mobilisées. ArXiv ou HAL sont des sites en développement. Plus globalement les accès libres sont développés par les instituts sans forcément de rassemblement entre eux. Le problème c'est que ce système est intimement lié à la notation des chercheurs et des universités.

Bibliothèques territoriales :

Budget : avec la décentralisation territoriale et surtout l'acte en cours, les collectivités vont perdre énormément de dotations. Il y a fort à parier que la culture sera la première à en subir les conséquences.

Projet d'établissement. Or les projets d'établissement sont de plus en plus exigeants, mettant en avant la bibliothèque troisième lieu (c'est-à-dire espace social, forum, lieu de rencontres, d'échange..), la numérisation et l'utilisation de l'outil numérique pour toucher plus de public, l'augmentation des horaires des bibliothèques...

Horaires. En janvier l'association Bibliothèques sans frontière lance une pétition 'ouvrons plus les bibliothèques' contrée par une autre 'ouvrons mieux les bibliothèques'. Les bibliothèques en France sont ouvertes peu, et pas aux bons horaires (c'est-à-dire pas les soirs et les weekends).

Cependant BU : moyenne de 60h, BM varie beaucoup de 14h30 à 30h par semaines. 44 pour la BM de Lyon.

Mais à manier avec grande précaution parce que ce qu'il faut savoir c'est que ce sont les catégories C qui sont toujours d'astreinte lors des ouvertures 'étranges' : le samedi (ils récupèrent le lundi). Ce qui fait que leur vie de famille est bien entamée. Leur ajouter le dimanche est assez problématique ; certaines le font, en recrutant du personnel en plus, d'autres se partagent les tâches : les BU de Lyon 2 et Lyon 3 sont ouvertes les soirs en alternance.

Mécanisation Dans le monde des bibliothèques, grande question de l'évolution des tâches cœurs de métier des bibliothécaires : l'acquisition, le catalogage, le prêt retour. Tâches qui sont considérés comme chronophages et asservissantes. Donc on mécanise de plus en plus (le prêt retour) et on délègue le catalogage et les achats parfois ! Seule la mécanisation est acceptée par le milieu parce qu'elle permet une libération du temps de travail pour se consacrer à d'autres tâches. Quand elle ne s'accompagne pas de suppressions de temps pleins.

Censure. Comme aucun texte de loi ne régit les bibliothèques, les tuteurs, collectivités territoriales, peuvent imposer des ouvrages et obliger des suppressions d'abonnement : voir ce qui c'est passé dans les années 1995-1996 dans les mairies FN d'Orange et de Marignane. La bibliothécaire n'avait eu d'autre choix que de démissionner, malgré les préconisations, non suivies, de l'inspection des bibliothèques ; La mairie l'avait remplacée non pas par un bibliothécaire mais par un sympathisant. Avec les élections de 2012, l'ABF a fait un appel aux futurs élus, leur rappelant que le bibliothécaire est professionnel et que nul ne peut le remplacer. Cette censure/réorientation des achats ne se trouve pas seulement dans les mairies d'extrême droite : à l'UMP, problèmes avec certains ouvrages pour jeunesse récemment sur les questions hommes/femmes, et même au PCF... Question à soulever : neutralité d'une collection ?

Conclusion : 2014 année des bibliothèques pour la ministre. Elle leur donne le rôle de service public numérique de proximité et entend favoriser une ouverture lorsque tous les publics sont disponibles.